

DECRET N°2009-608 DU 17 DECEMBRE 2009

portant nomination de Conseillers
dans les Cours d'Appel.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement, après avis conforme du Conseil Supérieur de Magistrature en sa session du 03 septembre 2009 ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 novembre 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés Conseillers dans les Cours d'Appel ci-après :

COUR D'APPEL DE COTONOU

- Madame Marie Madeleine DOMINGO épouse ADJALIAN
- Madame Aïssatou TOURE-BOUKO épouse SOULEMANE
- Madame Michelle MEDEGAN épouse FASSINO

[Signature]

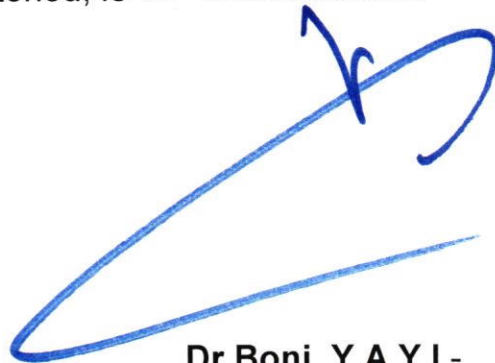
COUR D'APPEL DE PARAKOU

- Monsieur Paul AKLAMAVO.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 décembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme, Porte-parole du
Gouvernement,



Victor Prudent TOPANOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 GS/MJLDH 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA
3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 04 JO 1.-